

# Marine Le Pen

Malgré une longue introduction sur les liens entre énergie et société dans l'histoire et les contraintes actuelles, Mme Le Pen récusé la nécessité de rechercher une organisation économique moins consommatrice en énergie et en matière. A rebours, elle compte « *réindustrialiser la France* » en misant massivement sur le nucléaire et sur une « *révolution hydrogène* ».

L'impasse sur la sobriété et l'efficacité d'une part et d'autre part le manque d'argumentation opérationnelle à l'appui du discours volontariste concernant l'industrie, notamment dans le registre du développement du nucléaire et dans celui du pilotage des besoins en emplois et en compétences, empêchent d'évaluer positivement la crédibilité de la stratégie proposée. L'insistance pour maintenir la place de la voiture individuelle, « *ralentir la substitution* » des véhicules thermiques et réduire la fiscalité sur les énergies fossiles conduit à craindre une contradiction avec l'objectif national de décarbonation.

## Trajectoire 2050

Marine Le Pen évoque sans plus de précisions sa volonté de placer la France sur une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050

Elle souligne que la France ne compte que pour 1 à 2 % des émissions mondiales, et qu'elle « *est en avance sur la quasi-totalité des économies développées grâce à son parc électrique bas carbone* ». Cette mise en perspective omet toutefois de rappeler que la France ne tient pas ses objectifs de décarbonation.

Par ailleurs, le souhait de réduire la fiscalité sur les énergies fossiles, considérée comme « *une aberration sociale* », risque d'aller à l'encontre de ces objectifs de décarbonation.

## Gouvernance

La stratégie de décarbonation exposée s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une « *indépendance nationale* », selon quatre axes principaux :

- « - *produire massivement de l'électricité pilotable et bas carbone ainsi que des bio-énergies* ;
- *relocaliser et décarboner l'industrie* ;
- *électrifier les usages* » ;
- investir « *dans de réelles ruptures technologiques* ».

Aucun objectif chiffré de réduction des émissions n'est précisé.

Mme Le Pen défend une démarche qui « *[combatte] les inégalités sociales* » liées à l'énergie, et dans laquelle « *la lutte contre le réchauffement climatique passe par la responsabilisation des dirigeants qui doivent mettre en place des systèmes vertueux, non punir leurs administrés* ».

Une gouvernance publique est donc implicite. Elle passe essentiellement par des leviers d'incitation financière.

## Secteurs les plus émissifs

**Industrie.** Mme Le Pen évoque un « *plan* » visant à « *réindustrialiser la France en revenant à 20 % de production industrielle dans notre PIB en 2050* ».

La décarbonation des procédés serait mise en œuvre à travers le développement de la filière hydrogène, dont la consommation serait prioritairement destinée à l'industrie.

L'hydrogène et les pompes à chaleur sont les seules filières mises en avant pour expliciter le plan évoqué, hormis une allusion à la chimie verte.

**Transports.** Mme Le Pen souhaite maintenir la place de la voiture individuelle. Elle entend « *ralentir la substitution de la [voiture] thermique par le tout électrique, notamment en autorisant les hybrides et en encourageant l'hydrogène* ». Cette défiance à l'encontre de la voiture électrique s'appuie sur l'argument selon lequel « *la généralisation des batteries lithium, sous réserve de rupture technologique, nous paraît [être] une nouvelle impasse* ». Elle souhaite également encourager la conversion des véhicules thermiques à l'éthanol. La proposition de Mme Le Pen d'autoriser les véhicules hybrides sans mention de limite dans le temps est *a priori* incompatible avec la sortie des énergies fossiles d'ici 2050, à moins de dédier des surfaces très significatives à la production de biocarburants.

En outre, en l'absence de réduction des usages de la voiture, de la taille des véhicules ou du parc automobile, le développement de capacités adéquates de production d'hydrogène décarboné, mobilisées également pour l'aviation, le fret routier et l'industrie, apparaît extrêmement ambitieux.

Enfin, Mme Le Pen veut faire des « *trains du quotidien* » une priorité, mais elle ne mentionne pas d'évolution du trafic ou de l'usage (sauf pour les jeunes qui bénéficieraient de sa gratuité aux heures creuses).

**Bâtiment.** Un plan massif de rénovation thermique est proposé, priorisant l'installation de pompes à chaleur « *sous réserve de la création d'une véritable filière française* ».

Par ailleurs, elle souhaite étudier « *le déploiement de la cogénération nucléaire, une ressource de chaleur considérable pour l'industrie et le chauffage urbain* ».

**Agriculture et alimentation.** La question des émissions liées à l'agriculture et à l'élevage n'est pas traitée. Celle des régimes alimentaires n'est pas abordée.

## Évolution du système électrique

Mme Le Pen propose un mix qui produirait 940 TWh en 2050, soit 65 % de plus qu'aujourd'hui, alors que la grande majorité du parc nucléaire actuel aura vraisemblablement été mise hors service au cours de la décennie 2040. Elle souhaite la livraison de cinq paires de réacteurs EPR à partir de 2031, puis de cinq paires de réacteurs EPR2 à partir de 2036, complétées par l'installation de SMR à partir de 2031. Elle souhaite en outre la réouverture de la centrale de Fessenheim, la prolongation des réacteurs jusqu'à 60 ans et enfin la relance du programme Astrid.

Le développement des renouvelables électriques serait limité au photovoltaïque dans les territoires d'outre-mer. Mme Le Pen souhaite l'arrêt du développement de la filière éolienne et le démantèlement des éoliennes existantes (« *à la charge des installateurs* », précise-t-elle).

Mme Le Pen argumente la faisabilité de son projet de relance nucléaire en faisant valoir, sans plus de précisions, qu'il a été conçu « *avec des experts de la filière nucléaire* ». Toutefois, les acteurs de référence de cette filière (EDF, GIFEN, SFEN, CEA) se sont prononcés publiquement sur des capacités industrielles disponibles et envisageables dans les trente ans à venir nettement inférieures à celles proposées par Mme Le Pen (50 GW installés au mieux en 2050 selon eux, contre quelque 100 GW ici mis en avant).

Les enjeux de compétences ou de structuration des filières ne sont pas explicités.

## Énergie hors électricité

De par son ampleur, la « *révolution hydrogène* » envisagée demanderait à être étayée par quelque argumentation opérationnelle (déploiement des infrastructures, organisation des filières, emplois et compétences, recherche et développement ou encore sûreté). L'absence d'une telle argumentation (Mme Le Pen se contente d'évoquer « *le développement d'un million de tonnes d'hydrogène vert avant 2030, notamment avec une usine pilote près de Gravelines* ») empêche de juger favorablement la crédibilité de l'objectif extrêmement ambitieux mis en avant en termes de production d'électricité : 170 TWh par an en 2050. La chaleur renouvelable ou de récupération est mentionnée à plusieurs reprises de manière favorable.

## Sobriété

Mme Le Pen indique que la France « *ne fera pas beaucoup avancer la cause climatique en consacrant ses moyens à la décroissance et à la baisse du niveau de vie* ». Elle vise par ailleurs, grâce à des révolutions technologiques, « *une prospérité durable, économe en ressources et généralisable au reste du monde* ».

Le mot de sobriété n'apparaît pas. Les mots efficacité ou optimisation non plus. L'idée de rechercher une organisation socio-technique plus économe en énergie et en matière se limite à l'évocation de « *la fin de l'obsolescence programmée et l'amélioration du recyclage* ».

## Usage des sols

Mme Le Pen fait allusion à des risques de conflits d'usage entre biomasse énergie et biomasse alimentaire : « *Certaines cultures peuvent jouer un rôle fondamental dans la chimie verte et les bioénergies. Néanmoins, les terres arables doivent prioritairement être utilisées à nourrir la France et, sans doute, le reste du monde.* »

L'agriculture, la forêt et la mer sont mentionnées en tant que « *grandes priorités nationales* », afin de rechercher des « *résultats considérables aussi bien en ressources durables qu'en puits de carbone* ».

La rénovation de l'habitat ancien et vacant contribuerait à « *stopper l'artificialisation des sols* ».

Mme Le Pen n'avance pas d'ordres de grandeur ni d'objectifs chiffrés.

## Matériaux critiques

La question des matériaux critiques est sous-entendue à travers la proposition de renforcement de la recherche « *pour trouver des alternatives à la batterie lithium et aux matériaux utilisés pour la pile à combustible* » et d'amélioration du recyclage.

Les risques d'approvisionnement ne sont pas explicitement traités.

## Emploi et formation

A part pour le bâtiment, il n'est pas fait état de plans de formation ni de reconversion pour accompagner l'évolution des secteurs, en particulier ceux jugés prioritaires ou ceux risquant d'être négativement impactés.

La formation des élèves et des étudiants aux enjeux d'énergie et de climat n'est pas abordée.

NB. La présente analyse critique porte strictement sur le contenu de [la lettre que Marine Le Pen nous a transmise](#) afin d'explicitier la cohérence de sa stratégie de décarbonation. Cette analyse se réfère au prisme d'analyse utilisé par le Shift Project dans le cadre de son [Plan de transformation de l'économie française](#) (PTEF).

L'association des Shifters publie également [une analyse détaillée des programmes des candidats à la présidentielle](#), évaluant leur degré de compatibilité avec la Stratégie nationale bas carbone adoptée par la France.

Le PTEF, concentrant volontairement l'analyse sur les transformations pratiques recherchées, n'aborde de ce fait les questions de financement que de façon subsidiaire. Pour un éclairage sur ces questions de financement, voir en particulier [l'analyse des programmes proposée par l'Institut de l'économie pour le climat I4CE](#).